

AUTORISATION DE DÉPÔT DIRECT RELATIVE AU TRANSFERT ÉLECTRONIQUE DE FONDS (TEF)

Dans le but d'accélérer et de sécuriser les paiements aux fournisseurs, la Ville de Rouyn-Noranda propose le transfert électronique de fonds comme option de mode de paiement. Le dépôt se fera directement dans votre compte et le détail du paiement vous sera envoyé par courrier ou par courriel. Tous les renseignements bancaires fournis demeureront strictement confidentiels et ne serviront qu'aux fins prévues.

RENSEIGNEMENTS SUR LE FOURNISSEUR		
Nom de l'entreprise :		
Adresse :		
Ville :	Province	Code postal
Responsable des comptes à recevoir :		Téléphone :
Adresse électronique (compte à recevoir) :		
# TPS :	# TVQ :	
RENSEIGNEMENTS SERVICE DES VENTES		
Responsable pour les soumissions :		Téléphone :
Adresse électronique (soumissions):		
RENSEIGNEMENTS SUR L'INSTITUTION BANCAIRE		
Nom de l'institution bancaire :		
Adresse :		
Institution (3 chiffres) :	Succursale (5 chiffres) :	
Numéro de compte bancaire ou folio (maximum de 12 chiffres) :		
AUTORISATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU DÉPÔT DIRECT		
Par la présente, j'autorise la Ville de Rouyn-Noranda à déposer les paiements dans le compte désigné selon le spécimen de chèque . L'autorisation demeurera en vigueur jusqu'au moment où la Ville recevra un avis écrit d'un changement ou d'une annulation.		
Nom :		
Titre :		
Signature :	Date :	

- Complétez et signez le formulaire;
- **Joignez un spécimen de chèque pour la vérification de l'information bancaire;**
- Retournez le formulaire et le spécimen de chèque par courriel à l'adresse suivante : facturespayables@rouyn-noranda.ca, par télécopieur au 819 797-7120 ou par la poste
- Pour information : Tania Juteau, Agente à l'administration (comptes fournisseurs), 819 797-7110 poste 7340